



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 JUIN 2015**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date **des 1^{er} et 15 juin 2015**, s'est réuni le **25 juin 2015 à 18h30** s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances - l'Hôtel de Ville - sous la présidence de Monsieur Bernard KELLER, Maire.

Nombres de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 35
- En exercice : 35
- Qui ont pris part aux délibérations : 33 (32 pour la question n°2)

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE,
Joseph CARLES, Premier adjoint au Maire
Monique COMBES, Christian BERGON, Françoise LABORDE, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Alain RIGOUT, Denise COUFFIGNALS, Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohamed MAAFRI,
Adjoints au Maire,

Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Jean-Claude DUBOS, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Laurence MASSETTE (jusqu'à la question n°7), Bernadette GUERY, Didier COMMINCAS, Fouzia BENNAMA (jusqu'à la question n°7), Fabien NEGRIER, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Benoît GOMEZ,
Conseillers municipaux délégués,

Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Marc POZZA
Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, David GERSON,
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Christian CORTES a donné pouvoir à Françoise LABORDE
Florence COMA a donné pouvoir à Marc POZZA

ETAIENT ABSENTS

Corine BUISSON, Bernard LOUMAGNE

Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et des documents utiles à la préparation de la séance : 15 juin 2015

- **Sylvie BOUSQUET** a été désignée secrétaire de séance.
- **Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2015, envoyé aux élus le 15 juin 2015 avec les documents préparatoires à la séance, a été approuvé à l'unanimité.**

DISCOURS LIMINAIRE DE MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué l'actualité locale et nationale et notamment :

- la mise en route, le 11 avril, de **la ligne T2 - la ligne « Envol »** - qui relie désormais l'aéroport de Blagnac au centre-ville de Toulouse en une vingtaine de minutes et rencontre déjà un beau succès de fréquentation ; elle devrait transporter quelque 9 500 passagers/jour, contribuant ainsi à fluidifier les déplacements entre le secteur aéroportuaire, bassin d'emploi de 15 000 salariés, et le centre de Toulouse via les lignes A et B du métro ;
- La pose de la **1^{ère} pierre de la Leadership University d'Airbus Group** par Tom ENDERS, le 10 mai dernier. Le Campus est destiné à assurer la formation, dès l'automne 2016, des **17 000 cadres que compte Airbus dans le monde** ;
- La visite, le 28 mai, à Toulouse de **l'Ambassadeur de Chine** et celle du **Premier Ministre Chinois**, le 2 juillet, dans le cadre d'un voyage officiel en France. Après l'entrée de CASIL (*) dans la gouvernance de l'aéroport de Toulouse-Blagnac sur laquelle, MONSIEUR LE MAIRE a rappelé qu'il avait émis des réserves, l'objectif du gouvernement chinois est de **renforcer la coopération économique entre la Chine et Midi-Pyrénées**.
- **Le Parc des Expositions** dont le Conseil Communautaire de Toulouse-Métropole a acté aujourd'hui le lancement. Cet équipement sera réalisé **avec le concours financier de la Région (30 à 50 millions d'euros) et du Département avec lequel les discussions sont en cours**.

() Symbiose était le nom du consortium candidat au rachat des parts de l'État dans le capital de la société Aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB). Une fois désignés vainqueur de l'appel d'offres, les membres du consortium (composé de Shandong Hi-Speed Group Co et de Friedmann Pacific AM associé au groupe canadien SNC Lavallin) ont créé une société, Casil (China Airport Synergy Investment Limited) Europe. C'est désormais cette société, immatriculée à Paris, qui détient 49,9 % de la société ATB. Shandong Hi-Speed Group est un conglomérat public de la province de Shandong et l'une des 500 plus grandes entreprises de Chine. Friedmann Pacific AM est un fonds d'investissement chinois.*

- **Le Salon du Bourget** - où Monsieur le Maire s'est rendu - au cours duquel ont remporté un franc succès commercial :

- ✓ **Airbus** avec 421 commandes (contre 331 pour Boeing)
- ✓ **Safran**, le motoriste de l'A320 Néo, avec de très nombreuses commandes également
- ✓ **ATR** avec 2 milliards de dollars de commandes (dont 1 vente pour la première fois au Japon) soit plus de 3 années de production.

Ces succès viennent donc conforter l'activité de l'industrie aéronautique française et plus particulièrement celle des chaînes d'assemblage blagnacaises.

Ce 51^{ème} Salon du Bourget a également remporté un franc succès populaire et battu son record d'affluence avec 351 000 visiteurs soit une augmentation de 11 % par rapport au salon précédent.

- **Autre succès populaire incontestable, celui d'Aéroscofia, qui totalise plus de 100 000 visiteurs en seulement 5 mois d'exploitation.** Cette fréquentation dépasse les espérances puisque l'objectif initial était de 120 000 entrées par an.

- **La décision d'armer la Police Municipale. Cette décision, favorablement accueillie par le Procureur de la République** lors de la dernière réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, a été **motivée par :**

- ✓ la **nouvelle donne métropolitaine : les polices municipales** de Toulouse, de Mondonville, de Beauzelle, de Bruguières, de Castelnest, de Gratentour, de Montrabé, de St Jory **sont armées;**

- ✓ la **demande pressante**, à l'unanimité, **des agents** face au durcissement de la délinquance et après l'attentat de Charlie Hebdo et la fusillade de Montrouge où une policière municipale a été abattue ;

- ✓ la garantie d'une **démarche très encadrée** : formation et agrément seront obligatoires, le local de remisage des armes sera blindé et répondra à toutes les mesures de sécurité, les armes seront mises à disposition par l'État durant 5 ans.

MONSIEUR LE MAIRE a également évoqué l'actualité blagnacaise événementielle et festive :

- la 9^{ème} édition du **festival jeune public « Luluberlu »** qui s'est tenu du 27 au 31 mai et a enregistré quelque **20 000 entrées** consacrant « Luluberlu » comme **le plus grand festival jeune public de Midi-Pyrénées**, grâce aux 200 artistes, animateurs, techniciens et personnels municipaux qui, sous la houlette d'Odysseus, ont contribué à ce succès ;

- l'inauguration officielle, le 15 juin, de l'école des « **Perséides** ». Une centaine de familles sont venues découvrir ce bel équipement dans le cadre de visites guidées de main de maître par les équipes de la Direction Jeunesse et Éducation ;
- la traditionnelle **Fête des Rues**, qui se déroulera le 26 juin, en présence de la nouvelle Burgermeister de Buxtehude et d'une délégation officielle. Une Fête des Rues dont la **formule a été revisitée** : le repas servi par la régie municipale de restauration laisse la place cette année à un « village de Food trucks », qui, couplé avec un espace pique-nique et les terrasses des restaurateurs du centre, permettra à un plus grand nombre de manger dans les rues.
- le lendemain, aura lieu la soirée des **30 ans du jumelage Blagnac-Buxtehude à 20h30** à Odysud avec **un concert gratuit des élèves du conservatoire de Musique de Blagnac et de leurs homologues du Jugend Sinfonie Orchester de Buxtehude** ;
- le lancement des **Estivités, Mardi 7 juillet à 19 h 30** au Ramier avec une nouveauté : le **village estival** ouvert du 7 au 30 juillet, du lundi au vendredi à partir de 14 h offrant une multitude d'activités en libre accès et de nombreuses séances d'initiation proposées par les associations ;
- le feu d'artifice du 14 juillet qui se déroulera sur le lac du Ritouret.

Enfin, **MONSIEUR LE MAIRE** a indiqué que la prochaine séance du CM se tiendrait le jeudi 3 septembre à 18h30.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

1. DELIBERATION RENDANT COMPTE DES DECISIONS

MONSIEUR LE MAIRE a rendu compte des décisions qu'il a prises du 18 mars au 12 juin en vertu de ses pouvoirs attribués par le Conseil municipal.

Monsieur AJAS a demandé des explications sur la décision n°62 relative au marché de réaménagement des terrains de tennis du Ritouret, s'inquiétant que des aires de jeux puissent être supprimées.

Il lui a été répondu que les aires actuelles seraient repositionnées et qu'en outre, de nouveaux terrains seraient créés.

MONSIEUR AJAS a demandé des précisions concernant la délibération n° 64 relative à un marché de travaux de démolition de bâtiments communaux.

Il lui a été répondu qu'il s'agissait de la démolition de bâtiments qui n'étaient plus utilisés comme le château d'eau de Bélisaire, etc...

Monsieur POZZA a demandé des explications sur la décision n°85 relative aux tarifs 2015-2016 des services aux publics et s'est étonné de leur augmentation notamment pour les revenus se situant dans les tranches supérieures du quotient familial (tranche 7,8 et 9).

Il lui a été répondu que l'application du quotient familial avait été en effet élargie aux tranches supérieures (quotient familial situé entre 1 715 à 2357 €, entre 2 358 à 3 241 € et supérieur à 3 241€) pour une meilleure équité. Il a également été indiqué que les tarifs des services au public blagnacais sont parmi les plus bas de l'agglomération.

MONSIEUR LEONARD a demandé des précisions sur la décision n° 101 relative au marché de contrôle technique pour Aéroscopia pour un montant de 1 836 € qui s'ajoutent au montant initial de ce marché.

Il lui a été répondu que cette augmentation était due au retard pris par les travaux suite à la défaillance de l'entreprise chargée de la couverture de l'édifice. Le montant du marché passe donc à 9 129 € sachant que cette augmentation entre dans l'enveloppe financière prévisionnelle.

Aucune autre observation n'a été émise.

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : REGIE DES TRANSPORTS, REGIE DE RESTAURATION ET "AEROSCOPIA"

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

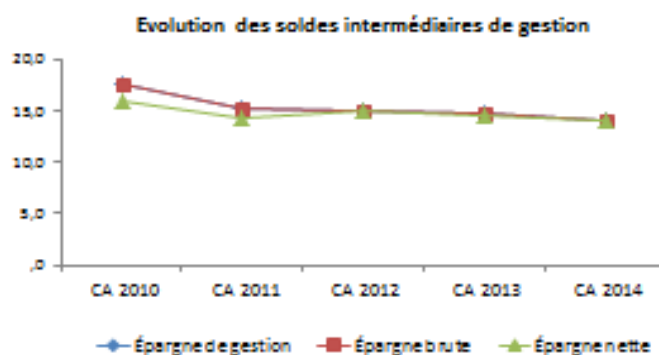
DIAPORAMA DE PRÉSENTATION

■ Contexte de réalisation du programme d'investissement

- Tension de plus en plus forte sur les finances des collectivités avec une poursuite renforcée de la participation des collectivités au redressement des comptes publics.
- Passage progressif d'une péréquation verticale à une péréquation horizontale.
 - Impact lourd tant pour la Métropole que pour ses communes membres.
 - Impact tout aussi important pour les Conseils départementaux et régionaux dont l'effet est déjà visible sur leur participation aux projets communaux.
 - Pour Blagnac :
 - » Baisse forte des dotations de l'Etat et renforcement de la contribution au titre du FPIC
 - » Maintien d'un bon niveau d'épargne
 - » Poursuite de la réalisation du programme d'investissement avec la livraison du groupe scolaire Andromède à l'automne 2014 grâce à l'autofinancement que la ville a cumulé



Équilibre général du compte administratif

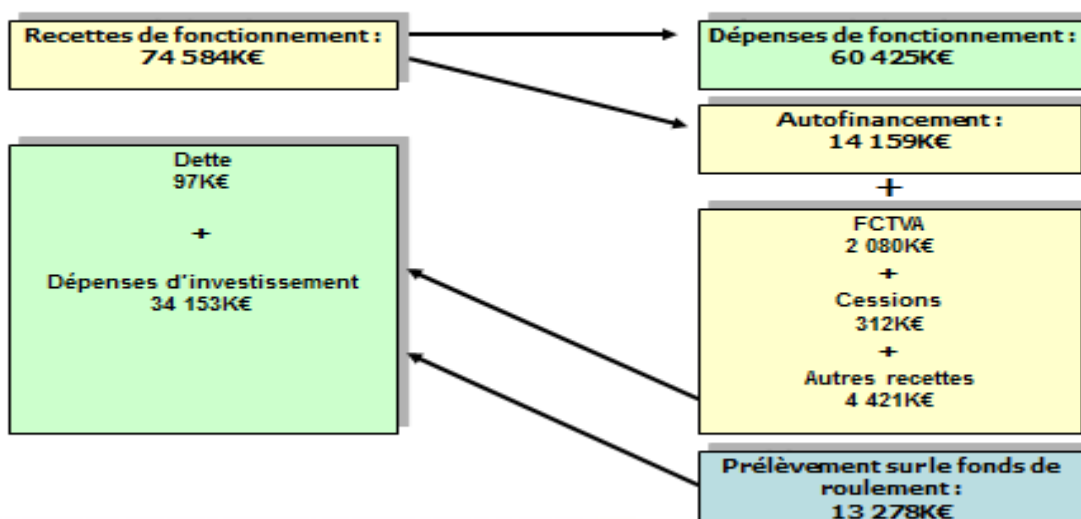


Le taux d'épargne brut reste élevé sur Blagnac en 2014 avec 19%, malgré une légère baisse des niveaux d'épargne sur l'exercice.

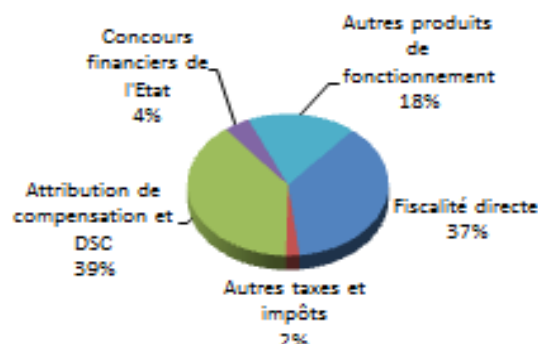
L'analyse des comptes de la ville confirme sa bonne santé financière ce qui lui permet d'anticiper les incertitudes au vu des tendances à venir sur les finances publiques.



GRANDS EQUILIBRES CONSOLIDES



Les produits de fonctionnement



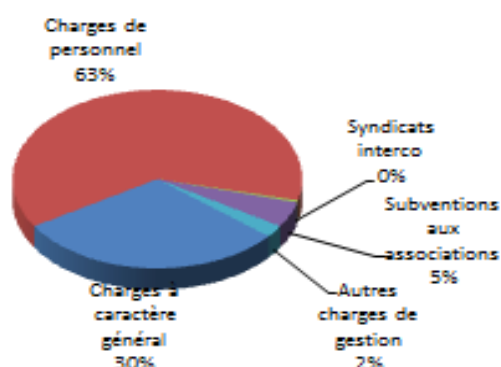
- Baisse des produits de fonctionnement de 0,6% avec 74,6M€ en 2014
- Plusieurs éléments expliquent cette baisse :
 - Dissolution du SIVOM Blagnac Constellation qui emporte à la fois la disparition des dépenses de reversement à hauteur de 3M€, mais aussi des recettes de dotation de solidarité de l'ordre de 400K€.
 - Réduction exceptionnelle de l'attribution de compensation de 632K€ dans le but d'augmenter le montant de l'enveloppe locale voirie.
 - Réduction des dotations de l'Etat de 552K€.



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville Vitalité

Les charges de fonctionnement



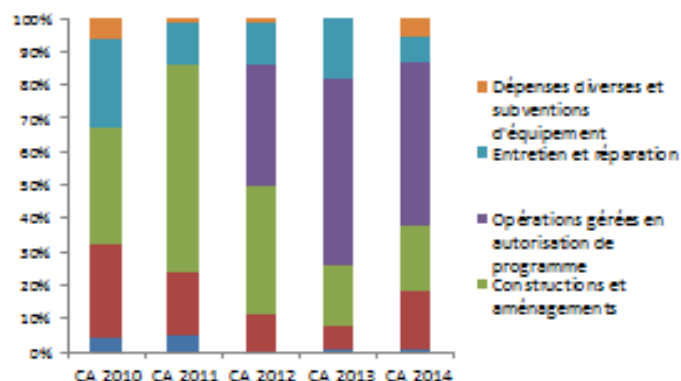
- Dépenses de fonctionnement stables en euros courants et donc en baisse en euros constant.
- La dissolution du SIVOM Blagnac Constellation et donc la suppression de 3M€ de dépenses de fonctionnement renforce le poids des dépenses de personnel.
- Les dépenses de personnel subissent par ailleurs une hausse du fait de l'impact fort sur les budgets de la ville de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégories C et B.
- Les autres charges ne connaissent pas de variations notables au regard des exercices antérieurs.



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville Vitalité

Les dépenses d'équipement (hors dette)



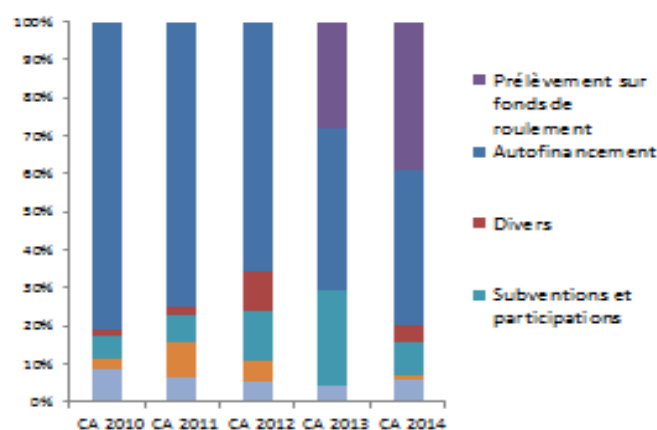
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 34,2M€ dont 26M€ de travaux.
- En matière d'investissement 2014 est similaire à 2013 avec un volume global très important au regard des années antérieures du fait du paiement des travaux des cuisines satellites, du groupe scolaire Andromède, du gymnase Andromède notamment.
- Le montant des acquisitions prend une part également plus importante qu'habituellement du fait de l'achat d'une partie de l'immeuble SIRRAH aux fins de relogement de la Maison de l'emploi, mais aussi de la Mission locale de Haute-Garonne.



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville Vitalité

Le financement de l'investissement



- Hors prélèvement sur le fonds de roulement, les recettes d'investissement s'élèvent à 20,9M€.
- Le prélèvement de 13,3M€ en 2014 évite à la ville d'avoir recours à l'emprunt ou à une hausse de fiscalité pour financer le programme d'investissement de la ville.



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville Vitalité

LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR MISSION

Principales opérations de construction et d'aménagement

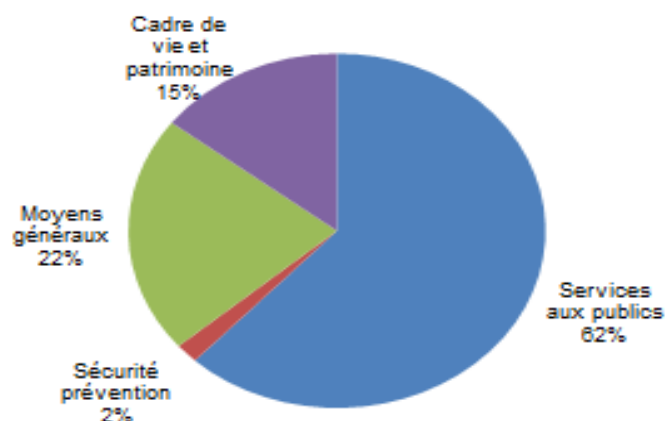
	CP 2014	MONTANT AP
Unité centrale de production de repas :	3 309K€	16 853K€
Groupe scolaire Jean Moulin :	552K€	12 229K€
Groupe scolaire Andromède :	10 311K€	14 981K€
Crèche des Ecureuils :	811K€	3 900K€
Gymnase Andromède :	1 265K€	5 312K€
Complexe sportif Naudin :	189K€	7 942K€
Sites techniques :	231K€	13 503K€
Hôtel de ville :	18K€	16 281K€
Ferme de Pinot :	19K€HT	4 100K€HT
Aéroscofia :	5 562K€HT	



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville Vitalité

Répartition des dépenses par mission



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville Vitalité

Mission services aux publics

- Enfance :
- Travaux d'entretien des bâtiments scolaires : 401K€
- ALAE et ALSH : 687K€ (hors dépenses de personnel)
 - Petite enfance :
- Partenariat avec des crèches privées : 106K€
- Travaux d'entretien des crèches : 65K€
 - Social:
- Service d'aide à domicile : 680K€ dont 159K€ de participation de la ville
- Portage de repas : 344K€ (dépenses) / 223K€ (recettes)
- CCAS : 147K€ financés par 120K€ de participation de la ville et reprise de l'excédent
- Foyer des jeunes travailleurs : 534K€ de participation de la ville à la construction du bâtiment
 - Sports :
- Subventions aux associations sportives : 2 315K€
 - Culture :
- Extension de la Ludothèque : 600K€



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville Vitalité

Mission cadre de vie et mission sécurité et prévention

- Déplacements :
- Régie des transports : 300K€
- Transports scolaires, périscolaires et urbains : 511K€
 - Aménagement :
- Gestion du parc arboré : 412K€
- Espaces verts : 1 032K€
 - Sécurité et prévention :
- Opérations de prévention avec l'association ARPADE : 102K€ et 25K€ de participation du FIPD
- Vidéosurveillance des bâtiments communaux : 325K€
- Vidéoprotection urbaine : 252K€



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville Vitalité

Mission travaux et patrimoine / Interventions des tiers externes

- Entretien et réhabilitation du patrimoine :

- Entretien du patrimoine : 422K€
- Travaux en régie : 391K€

TRAVAUX 2014 DU SDEHG

Travaux	Part Communale	Part SDEHG	Montant Total HT
Debex et Guimbaud	118 915	322 845	441 760
Cinéma Rex	3 549	3 736	7 285
Eclairage solaire abri bus porte grand noble	5 896	0	5 896
Vieux chemin de Grenade	100 537	152 003	252 540
Amandiers et Place du Relais	95 328	158 176	253 504
Parking du Bellay	17 114	33 199	50 313
Cuisine Centrale	24 084	20 572	44 656
TOTAL	365 423	690 531	1 055 954

ENVELOPPE LOCALE VOIRIE TOULOUSE METROPOLE

	Montant 2014
Avenue du Parc / Rue des Peupliers	450 311,02
Vieux Chemin de Grenade	97 292,97
Chemin d'Aussonne et des Eglantines	85 042,16
Urbanisation Guimbaud / Bûches / Ferradou / Carrière	65 559,23
Extension Parking Centayre	64 133,77
Chemin de Naudin	47 634,55
Rond point F Mitterrand	44 228,17
Réfection parking Ramier	23 543,96
Parking et rue Debex	17 509,65
Jalonnement	10317,81
Passage C TOULOUSE	9 856,13
Divers	30 815,21
TOTAL	946 244,63



Compte Administratif 2014

BLAGNAC
ville vitalité

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2014	63 544 043,53	75 070 751,75	11 526 708,22
Report exercice 2013		45 473 033,94	
Total avec report	63 544 043,53	120 543 785,69	
Résultat de clôture avant affectation			56 999 742,16

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2014	30 647 775,14	34 323 329,80	3 675 554,66
Report exercice 2013	19 406 695,86		
Total avec report	50 054 471,00	34 323 329,80	
Résultat de clôture 001			-15 731 141,20
Restes à réaliser reportés sur 2014	2 718 340,34	336 556,00	
Total avec Restes à réaliser	52 772 811,34	34 659 885,80	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement + RAR)	18 112 925,54
Affectation du résultat 1068	18 112 925,54
Résultat reporté 002	38 886 816,62

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET ANNEXE "REGIE DES TRANSPORTS"

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2014	302 090,31	310 300,25	8 209,94
Report de l'exercice 2013		212 746,16	
Total avec report	302 090,31	523 046,41	
Résultat de clôture avant affectation			220 956,10

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2014	54 133,00	2 149,11	-51 983,89
Report de l'exercice 2013		165 429,18	
Résultat de clôture			113 445,29
Restes à réaliser reportés 2014	0,00	0,00	
Total avec restes à réaliser	54 133,00	167 578,29	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	0,00
Affectation du résultat	0,00
Résultat reporté	220 956,10

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE "REGIE DE RESTAURATION"

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2014	3 535 750,75	3 710 347,81	174 597,06
Report de l'exercice 2013		848 288,66	
Total avec report	3 535 750,75	4 558 636,47	
Résultat de clôture avant affectation			1 022 885,72

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2014	19 759,61	24 453,47	4 693,86
Report de l'exercice 2013	12 923,33		
Résultat de clôture			-8 229,47
Restes à réaliser reportés 2014	0,00	0,00	
Total avec restes à réaliser	32 682,94	24 453,47	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	8 229,47
Affectation du résultat	8 229,47
Résultat reporté	1 014 656,25

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET ANNEXE "AEROSCOPIA"

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2014	16 431,58	16 431,58	0,00
Report de l'exercice 2013		0,00	
Total avec report	16 431,58	16 431,58	
Résultat de clôture avant affectation			0,00

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2014	15 213 223,41	12 242 889,05	2 970 334,36
Report de l'exercice 2013		1 667 703,55	
Résultat de clôture			1 302 630,81
Restes à réaliser reportés 2014	2 228 856,33	4 379 025,00	
Total avec restes à réaliser	17 442 079,74	18 289 617,60	

Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	0,00
Affectation du résultat	0,00
Résultat reporté	0,00

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : REGIE DES TRANSPORTS, REGIE DE RESTAURATION ET AEROSCOPIA

Les montants du budget supplémentaire du budget principal 2015 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL		
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	18 211 364,11
	- ajustements	-238 117,43
	<i>mouvements réels</i>	<i>-1 407 117,43</i>
	<i>dépenses imprévues</i>	<i>500 000,00</i>
	<i>mouvements d'ordre</i>	<i>669 000,00</i>
	- restes à réaliser	2 718 340,34
	- déficit d'investissement reporté	15 731 141,20
	Recettes	46 496 795,78
	- ajustements	28 047 314,24

	<i>mouvements réels</i>	28 800,00
	<i>emprunt d'équilibre</i>	-10 144 731,38
	<i>mouvements d'ordre</i>	38 163 245,62
	- restes à réaliser	336 556,00
	- réserves	18 112 925,54
FONCTIONNEMENT	Dépenses	39 207 829,62
	- ajustements	39 207 829,62
	<i>mouvements réels</i>	1 054 584,00
	<i>dépenses imprévues</i>	500 000,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	37 653 245,62
	Recettes	39 207 829,62
	- ajustements	321 013,00
	<i>mouvements réels</i>	162 013,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	159 000,00
	- excédent reporté	38 886 816,62

Budget supplémentaire de la régie des transports :

BUDGET DES TRANSPORTS		
INVESTISSEMENT	Dépenses	0,00
	- ajustements	0,00
	<i>mouvements réels</i>	0,00
	<i>dépenses imprévues</i>	0,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	0,00
	- restes à réaliser	0,00
	Recettes	131 348,58
	- ajustements	17 903,29
	<i>mouvements réels</i>	0,00
	<i>emprunt d'équilibre</i>	-79 254,00
<i>mouvements d'ordre</i>	97 157,29	
- restes à réaliser	0,00	
- réserves	0,00	
- excédent reporté	113 445,29	

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	136 620,10
	ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i>	136 620,10 14 163,00 25 300,00 97 157,10
	Recettes	136 620,10
	ajustements <i>mouvements réels</i> <i>mouvements d'ordre</i> excédent reporté	-84 336,00 -84 336,00 0,00 220 956,10

Budget supplémentaire de la régie restauration :

BUDGET DE LA REGIE RESTAURATION		
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	9 984,47
	- ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i> - restes à réaliser - déficit d'investissement reporté	1 755,00 0,00 1 755,00 0,00 0,00 8 229,47
	Recettes	539 735,72
	- ajustements <i>mouvements réels</i> <i>emprunt d'équilibre</i> <i>mouvements d'ordre</i> - restes à réaliser - réserves	531 506,25 0,00 0,00 531 506,25 0,00 8 229,47
	Dépenses	836 206,25
	ajustements <i>mouvements réels</i>	836 206,25 14 700,00

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<i>dépenses imprévues</i>	290 000,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	531 506,25
	Recettes	836 206,25
	ajustements	-178 450,00
	<i>mouvements réels</i>	-178 450,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	0,00
	excédent reporté	1 014 656,25

Budget supplémentaire Aéroscopia :

BUDGET AEROSCOPIA		
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	2 853 853,14
	- ajustements	-677 634,00
	<i>mouvements réels</i>	-700 000,00
	<i>dépenses imprévues</i>	0,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	22 366,00
	- restes à réaliser	2 228 856,33
	- déficit d'investissement reporté	1 302 630,81
	Recettes	4 901 391,00
	- ajustements	322 366,00
	<i>mouvements réels</i>	300 000,00
	<i>emprunt d'équilibre</i>	0,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	22 366,00
	- restes à réaliser	4 579 025,00
	- réserves	0,00
- excédent d'investissement reporté	0,00	

FONCTIONNEMENT	Dépenses	24 000,00
	ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i>	24 000,00 24 000,00 0,00 0,00
	Recettes	24 000,00
	ajustements <i>mouvements réels</i> <i>mouvements d'ordre</i> excédent reporté	24 000,00 24 000,00 0,00 0,00

**LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 27 VOIX POUR DU GROUPE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

6 ABSTENTIONS :

**4 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS » CONDUIT PAR
BERNARD LOUMAGNE**

**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS » CONDUIT PAR
DAVID GERSON**

**Le groupe « Blagnac Pour Tous » a voté pour le budget supplémentaire du
budget annexe « Aéroscopia »**

8. MODIFICATION DU MONTANT OU DE LA VENTILATION DE CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Programmes	AP	CP antérieurs	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Groupe scolaire Jean Moulin / P01E06 <i>Montant initial</i>	11 878 356 <i>12 229 264</i>	11 782 136,07 <i>11 782 136,07</i>	96 219,93 <i>447 127,93</i>				
Groupe scolaire Andromède / P01E08 <i>Montant initial</i>	14 540 995 <i>14 980 995</i>	13 575 831,52 <i>13 580 995,00</i>	945 163,48 <i>1 400 000</i>	20 000,00			
Crèche des Ecureuils / P03E06 <i>Montant initial</i>	3 970 000 <i>3 900 321</i>	1 071 650,26 <i>1 071 650,26</i>	2 818 349,74 <i>2 828 670,74</i>	80 000,00			
Gymnase Andromède / P05E06 <i>Montant initial</i>	6 232 000 <i>5 312 000</i>	1 609 218,22 <i>1 609 218,22</i>	4 472 781,78 <i>3 702 781,78</i>	150 000,00			
Complexe sportif Naudin / P05E07 <i>Montant initial</i>	8 851 500 <i>7 941 500</i>	235 936,97 <i>447 265,53</i>	500 000 <i>1 000 000</i>	5 000 000 <i>5 500 000</i>	3 095 563,03 <i>994 234,47</i>	20 000,00	
Unité centrale de production et cuisines satellites / P35E04 <i>Montant initial</i>	15 442 022 <i>16 852 904</i>	14 866 822,98 <i>15 596 449,07</i>	525 199,02 <i>1 256 454,93</i>	25 000,00	25 000,00		
Hôtel de Ville / P21E05	17 000 000	125 507,44	350 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	2 524 492,56
Restructuration des sites techniques / P21E06	13 503 067	292 308,36	1 550 000,00	8 545 000,00	2 951 505,60	164 253,04	
Ferme de Pinot (budget annexe Aérocopia) / A02E05	4 100 000	18 627,32	1 000 000	2 200 000,00	700 000,00	181 372,68	

**LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 27 VOIX POUR DU GROUPE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

6 ABSTENTIONS :
**4 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS » CONDUIT PAR
BERNARD LOUMAGNE**
**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS » CONDUIT PAR
DAVID GERSON**

9. SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2015

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé à l'assemblée d'affecter une subvention complémentaire et de diminuer deux subventions allouées :

SPORTS

- ELAN GYMNIQUE DE BLAGNAC **1 500,00 €**

Subvention exceptionnelle pour la participation de plusieurs des athlètes du club aux championnats du France de gymnastique organisés à Saint-Brieuc et à Cognac.

MANIFESTATIONS

- Anciens élus municipaux de Blagnac **-1 380,00 €**

Diminution de la subvention allouée au budget primitif 2015 suite à l'excédent enregistré par l'association.

PREVENTION DES RISQUES

- Association Blagnacaise pour la Protection des Chats Abandonnés **-200,00 €**

Diminution de la subvention allouée au budget primitif 2015 suite à la dissolution volontaire de l'association par ses membres.

Il est proposé d'attribuer la subvention de fonctionnement suivante :

BUDGET ANNEXE AEROSCOPIA

Subvention complémentaire de fonctionnement suite aux demandes de crédits complémentaires inscrites **24 000,00€**

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**HORMIS LA SUBVENTION ATTRIBUÉE
AU BUDGET ANNEXE « AEROSCOPIA » :
ABSTENTION DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

10. AUTORISATION DE RECOUVREMENT DES INTERETS MORATOIRES AUPRES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2014

Exercice 2014

Montant des Intérêts moratoires à la charge du comptable :

Sur le Budget Principal : 2 460,43 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT SUR LES CREDITS DU FONDS D'AMORCAGE POUR L'ACQUISITION DES TERMINAUX NECESSAIRES A LA VERBALISATION ELECTRONIQUE

Les communes qui ont mis - ou souhaitent mettre en œuvre - le procès-verbal électronique pourront bénéficier du fonds d'amorçage créé par l'État (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013) prolongé par la loi de finances 2014 jusqu'au 31 décembre 2015. Ce fonds est destiné à aider les collectivités à acquérir les équipements nécessaires à la verbalisation électronique à concurrence de 50 % de la dépense **dans la limite de 500 € par terminal** et des crédits disponibles.

La commune a acquis 9 terminaux sur lesquels sont établis et signés les procès-verbaux pour un montant de 10 473,10 € HT soit 12 567,72 € TTC et a signé une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. CONTRAT DE VILLE 2015-2020 : APPROBATION DU CONTRAT-CADRE ET ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GENERALE

13. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE TOULOUSE-BLAGNAC EN QUALITÉ DE CENSEUR - CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 20 JUIN 2014

**A ÉTÉ DESIGNÉ A L'UNANIMITÉ :
M. Joseph CARLES**

14. DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL "CORRESPONDANT DEFENSE" DE LA COMMUNE - CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 20 JUIN 2014

**A ÉTÉ DESIGNÉE A L'UNANIMITÉ :
Mme Bernadette GUERY**

15. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE L'ARCHE EN PAYS TOULOUSAIN

**A ÉTÉ DESIGNÉE A L'UNANIMITÉ :
Mme Fouzia BENNAMA**

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

16. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - EFFACEMENT DU RESEAU RUE DE BÛCHES ET RUE PROSPER FERRADOU LIE AU PROJET DE TOULOUSE-METROPOLE

BILAN 2014 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Objet	Part Communale		Part SDEHG		Montant Total HT	
	Prévue	Réalisée	Prévue	Réalisée	Prévu	Réalisé
Aménagement des rues Debax et Guimbaud	154 148 €	118 915 €	251 691 €	322 845 €	405 839 €	441 760 €
Cinéma Rex	3 870 €	3 549 €	4 044 €	3 736 €	7 914 €	7 285 €
Eclairage solaire abri bus porte grand noble	6 486 €	5 896 €	0 €	0 €	6 486 €	5 896 €
Aménagement du Vieux Chemin de Grenade	101 309 €	100 537 €	157 747 €	152 003 €	259 056 €	252 540 €
Amandiers et Place du Relais	141 103 €	95 328 €	235 928 €	158 176 €	377 031 €	253 504 €
Parking du Bellay	17 861 €	17 114 €	34 650 €	33 199 €	52 511 €	50 313 €
Parking Cuisine Centrale	26 300 €	24 084 €	23 878 €	20 572 €	50 178 €	44 656 €
Total	451 077 €	365 423 €	707 938 €	690 531 €	1 159 015 €	1 055 954 €
Cumul des Moins : valeur des projets		- 85 654 €		- 17 407 €		- 103 061 €



BLAGNAC
ville vitallité

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	104 706 €
• Part SDEHG	198 686 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	371 653 €

TOTAL 675 045 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA COMMISSION EXTRA COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CCA)

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.) POUR L'ANNEE 2015

P.A.V.E quelques réalisations 2014



Place de Catalogne :
accessibilité d'une place PMR



Avenue du Parc : reprise des
cheminements cycles et piétons



Ligne Envol :
des pistes et trottoirs accessibles



Parking Cantayre : mise en accessibilité à l'occasion de
son agrandissement



BLAGNAC
ville Vitalité



Cheminement des Sophoras rendu accessible



BLAGNAC
ville vitalité

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame FOLI

19. ADOPTION DE LA CHARTE "REFLEXE PME POUR LA COMMANDE PUBLIQUE EN MIDI-PYRENEES"

Face à la crise et à ses graves conséquences sur les acteurs économiques, l'accès à la commande publique constitue plus que jamais une priorité pour les entreprises françaises, et plus particulièrement pour les plus petites d'entre elles.

La ville de Blagnac choisit donc de témoigner de son engagement envers les TPE et PME, en s'associant aux mesures prise par le Préfet de la Région Midi-Pyrénées qui a adopté par un arrêté du 31 janvier 2014 un ensemble de mesures concrètes pour favoriser l'accessibilité des entreprises à la commande publique (projet de charte ci-annexé).

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

20. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2016

Dispositifs	ENSEIGNES				PUBLICITES ET PREENSEIGNES NON NUMERIQUES		PUBLICITES ET PREENSEIGNES NUMERIQUES	
	$S \leq 7 \text{ m}^2$	$7\text{m}^2 < S \leq 12 \text{ m}^2$	$12\text{m}^2 < S \leq 50 \text{ m}^2$ (x2)	$S > 50 \text{ m}^2$ (x4)	$S \leq 50 \text{ m}^2$	$S > 50 \text{ m}^2$ (x2)	$S \leq 50 \text{ m}^2$ (x3)	$S > 50 \text{ m}^2$ (x6)
Tarifs 2015 par m ²	exonéré	20,5 €	41 €	82 €	20,5 €	41 €	61,5 €	123 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2014

LES ACQUISITIONS

Les 10 dossiers d'acquisition correspondent à :

- **8 dossiers d'acquisition de propriétés dans la zone maraîchère :**
 - acquisition de la maison de Monsieur et Madame GRONDIN en vue de sa démolition au prix de 170 000 €,
 - acquisition d'un terrain supportant un hangar en vue de sa démolition aux Consorts DASSIEU moyennant le prix de 1360 €,
 - acquisition à Monsieur et Madame PEREZ d'une parcelle supportant un hangar, pour une surface totale de 1438 m² au prix de 7 190 €,
 - acquisition de diverses parcelles :
 - aux Consorts GUITARD pour une surface totale de 1601 m² au prix de 1000 €,
 - aux Consorts VIVIES pour une surface totale de 1486 m² au prix de 1000 €,
 - à Monsieur Marc LABORIE pour une surface totale de 58 202 m² au prix de 291 010 €,
 - à Monsieur Laurent NEGRETTO pour une surface totale de 5 348 m² au prix de 26 890 €,
 - Monsieur Raymond GILABERT pour une surface totale de 5 241 m² au prix de 20 964 € (frais d'agence en sus de 5 000 €).

- **L'acquisition d'un terrain pour la réalisation d'équipement public**
 - acquisition d'un terrain à Madame LEVERT pour permettre l'extension du parking Cantayre, moyennant le prix de 170 000 €.

- **L'acquisition de bureaux auprès de la SEM OPPIDEA**
 - acquisition de deux plateaux de bureaux à la SEM OPPIDEA pour loger des services, moyennant le prix de 1 886 249,46 € HT.

LES VENTES

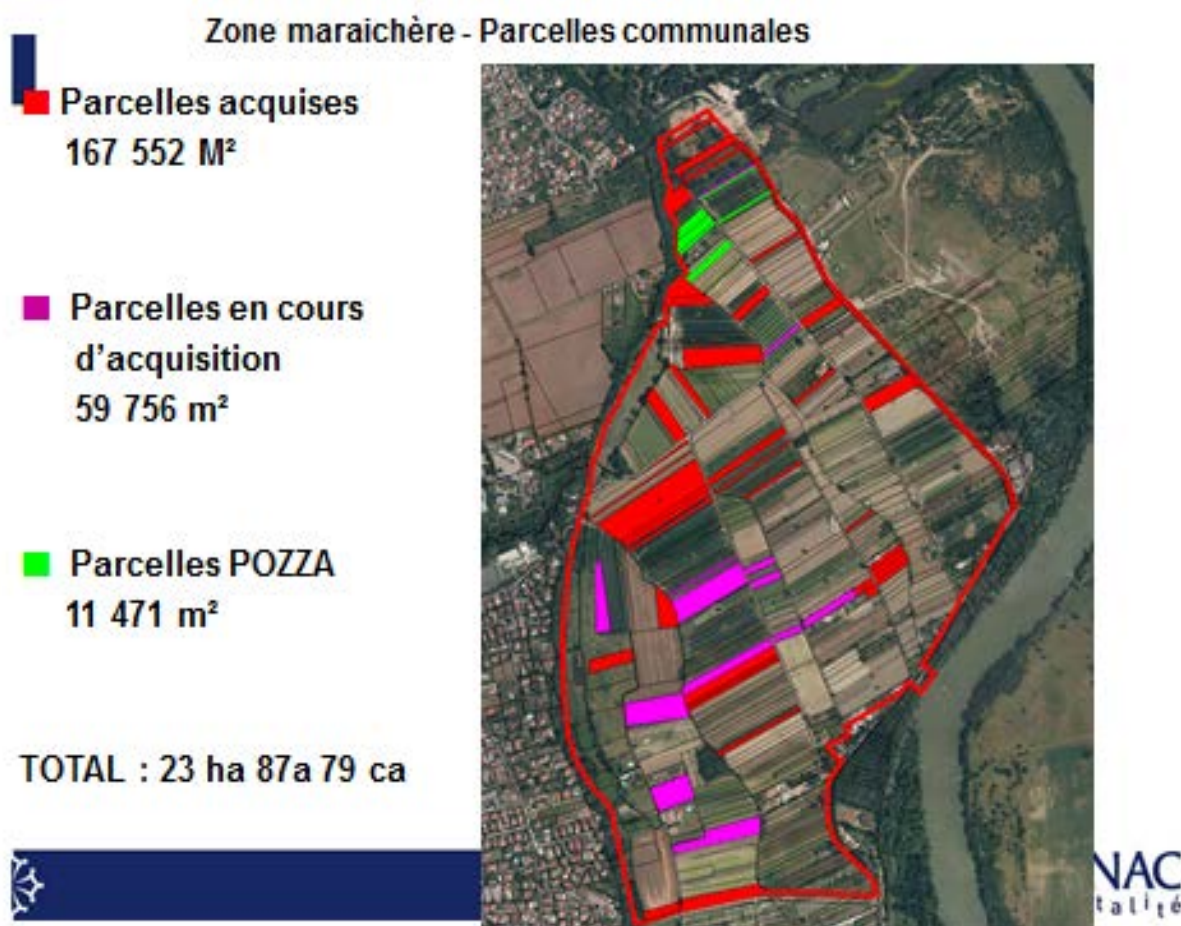
Les dossiers de vente à l'euro symbolique correspondent à :

- la cession à l'euro symbolique d'un délaissé à Melle PAVAN (parcelle enclavée de 10 m²),
- l'attribution à Monsieur CALAC d'un talus de 49 m² soutenant sa propriété suite à des bornages dans ce secteur des Ramiers.

Par ailleurs, est intervenue la vente à Promologis des anciens logements scolaires désaffectés de l'école Aérogare pour permettre la réalisation d'un programme de logements aidés après démolition de l'existant, moyennant le prix de 149 000 €.

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

22. ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES EN ZONE MARAÎCHÈRE A MONSIEUR ET MADAME POZZA



Parcelles		Lieudit	Surfaces
Section	N°		
AL	6	Le Tiers Etat	2 215 m ²
AL	7	Le Tiers Etat	2 526 m ²
AL	12	Le Tiers Etat	2 967 m ²
AM	132	Le Tiers Etat	1 344 m ²
AL	8	Le Tiers Etat	1 230 m ²
AM	139	Le Tiers Etat	1 189 m ²

Soit un total de 11 471 m²

Comme pour toutes les acquisitions précédentes sur ce secteur, cette dernière s'inscrit dans le cadre de la politique communale en faveur de l'agriculture périurbaine. Il est proposé de les acquérir au prix de 5 € /m².

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. NOUVEAUX PROJETS ET TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL : AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS NECESSAIRES ET DE REALISER LES TRAVAUX CORRESPONDANTS

Les nouveaux travaux à engager connus à ce jour sont les suivants :

- bâtiment de la Direction des Affaires Sociales, parcelle cadastrée section AY n°22 : remplacement des huisseries bois côté cinéma (x2),
- école maternelle Clément Ader parcelle cadastrée section BM n°187 : changement des menuiseries métalliques dans les classes et le dortoir,
- groupe scolaire Aérogare, parcelle cadastrée section BI n°34p : pose de portes de recoupement CF 1/2 H dans les circulations, travaux de plâtrerie, de peinture, d'électricité,
- groupe scolaire Les Prés parcelle cadastrée section AS n°119 : Points d'eau dans les classes de maternelle et dans la cour de l'école élémentaire,

- bassin d'apprentissage parcelle cadastrée section BN n°181 : travaux de remplacement ou amélioration de la centrale de traitement d'air,
- Odysud parcelle cadastrée section BL n° 3 :
 - Studio Polygone : adaptation des locaux
 - mise en conformité des façades accessibles
 - salon d'honneur : travaux suite à étude menée en 2014
 - Brasserie des Artistes : Travaux de mise aux normes
 - local de stockage du tunnel,
- « Petit Théâtre » Saint Exupère, parcelle cadastrée section AW n°71: restauration des peintures murales,
- espace public angle rue Jacques Mignard – avenue Lucien Servanty : implantation d'une structure modulaire pour la Maison de Quartier,
- château d'eau du Berry parcelle cadastrée section BK n°145 : démolition,
- hangar Marc Chagall parcelles cadastrées section AS n°472 et 475: démolition et désamiantage.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Il est proposé de dénommer la salle du Foyer de Layrac sis place de la Source, **Salle Pierrette JUNCA**, en hommage à Madame Pierrette JUNCA qui fut présidente du Foyer de l'Amitié de Layrac de 1968 à 2007.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**MONSIEUR CHRISTIAN BORDET : 28, RUE SAINT-EXUPÈRE
MONSIEUR MARC ENAUD : 10 & 12, CÔTE ABBÉ CAZENEUVE
MONSIEUR MARC BAUCHER : 8, RUE DU VIEUX BLAGNAC**



28, rue Saint-Exupère



8, rue du Vieux Blagnac



10 & 12, côte Abbé Cazeneuve



BLAGNAC
ville vitallité

25. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA FAÇADE DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'IMMEUBLE SITUÉ 28, RUE SAINT-EXUPERE AU PROFIT DE MONSIEUR CHRISTIAN BORDET DANS LE CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Subvention d'un montant de 4 942,02 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FAÇADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'IMMEUBLE SITUÉ 8, RUE DU VIEUX BLAGNAC AU PROFIT DE MONSIEUR MARC BAUCHER DANS LE CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Subvention d'un montant de 1 866 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FAÇADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'IMMEUBLE SITUÉ 10 & 12, CÔTE ABBÉ CAZENEUVE AU PROFIT DE MONSIEUR MARC ENAUD DANS LE CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Subvention d'un montant de 7 000 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

28. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX (ALSH ET ALAE) ET DU SERVICE DE BUS ASSOCIE

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Madame CAUJOLLE

29. ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DES AGREMENTS DE LA "MAISON DE LA FAMILLE ET DE LA PARENTALITE"

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

30. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE COMPETENCE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES (SITPA)

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ODYSSUD-SPECTACLES

Rapporteur : Madame LABORDE

31. ACCEPTATION DU SOUTIEN DU CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIETES ET DU JAZZ (CNV) POUR LE SPECTACLE "MEDIANOCHE/VICENTE PRADAL"

Subvention d'un montant de 12 000 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)/MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION POUR LES ACTIVITES DE CREATION, PRODUCTION ET DIFFUSION DES MUSIQUES ANCIENNES ET NOUVELLES D' ODYSSEUS-SPECTACLES

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

JEUNESSE ET ANIMATIONS

Rapporteur : Monsieur MAAFRI

33. ATTRIBUTION D'UNE "BOURSE AUX PROJETS JEUNES" A MADAME SUZON MOUILLEAU

Bourse d'un montant de 1 000 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. ADOPTION DES MODIFICATIONS DE LA DUREE DU MANDAT ET DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES (CMJ)

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. CREATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES (CCJ) POUR LES 17-25 ANS

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

36. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<u>SPORTS</u>	BSC Rugby	22h30	22h30
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Rugby	10h	0h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	35h	0h
Adj. d'anim. 2 ^{ème} classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	35h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	17h30	0h
Adj. tech. 1 ^{ère} classe	BSC Natation	26h*	26h*
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	35h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	10h	10h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Patinage à roulettes	35h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Boxing Club	35h	26h
EAPS ppal 2 ^{ème} classe	Guidon Sprinter	35h	35h
Adj. tech. 2 ^{ème} classe			
<u>MANIFESTATIONS</u>			
Agent de maîtrise	Blagnac Boxing Club	3h	3h
<u>POLICE MUNICIPALE</u>			
Brigadier chef principal	Blagnac Boxing Club	35h	0h
<u>AFFAIRES SOCIALES</u>			
Attaché principal	ANRAS	35h	35h**

* Mise à disposition à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} au 31 juillet 2015

** Mise à disposition du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018

EAPS : Educateur des activités physiques et sportives

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. CREATIONS D'EMPLOIS

Filière administrative :

- Cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs 1
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs 3

Filière technique :

- Cadre d'emplois des adjoints techniques 4

Filière sociale :

- Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants 2
- Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles 2
- Cadre d'emplois des agents sociaux 2

Filière médico-sociale :

- Cadre d'emplois des puéricultrices 1

Filière animation :

- Cadre d'emplois des animateurs 1
- Cadre d'emplois des adjoints d'animation 2

Filière sportive :

- Cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives 1

Filière police municipale :

- Cadre d'emplois des directeurs de police municipale 1
- Cadre d'emplois des agents de police municipale 2

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38. CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS D'ÉTÉ

Filière	Catégorie B	Catégorie C
Administrative - <i>adjoint administratif de 2^{ème} classe</i>		41
Technique - <i>adjoint technique de 2^{ème} classe</i>		110
Sportive - <i>éducateur des APS</i>	7	
Animation - <i>adjoint d'animation de 2^{ème} classe et adjoint d'animation de 1^{ère} classe</i>		75

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

39. CREATION D'UN EMPLOI D'ADULTE-RELAIS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Compte tenu des besoins des services fixés dans le cadre de la politique de la Ville, il est proposé la création d'un emploi « adulte-relais » à temps complet.

Le bénéfice de la convention « adulte-relais » a été accordé par la Préfecture - Comité de pilotage départemental chargé du suivi de ce dispositif - pour une période de 3 ans.

Dans le cadre de ce dispositif, les projets retenus font l'objet d'une convention-cadre, par poste créé, signée entre l'employeur et l'État représenté par la Préfet de département et l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Une aide financière de l'État est attribuée pour ces recrutements.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

40. MODIFICATION DES TAUX HORAIRES DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

- 12,27 € bruts le taux horaire des machinistes, habilleuses, électriciens, sonoriseurs, maquilleuses, repasseuses, etc...,
- 14,79 € bruts le taux horaire des régisseurs et concepteurs techniques (d'expositions, de décors, etc...) et des chefs d'équipe.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

41. MODIFICATION DE LA REMUNERATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ODYSSUD SPECTACLES

Il est proposé de revaloriser la rémunération de cet emploi et de la calculer par référence au groupe C, chevron III de la rémunération hors échelle.

S'agissant d'un emploi permanent occupé par un agent non titulaire recruté au titre de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et conformément à la délibération en date du 8 octobre 2014 relative au régime indemnitaire, un régime indemnitaire pourra être versé par référence au grade d'attaché principal.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

42. ADDITIF A LA DELIBERATION EN DATE DU 8 OCTOBRE 2014 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE

Suite à la création d'un emploi dans le cadre d'emplois des Directeurs de Police municipale, il est proposé de mettre à jour l'annexe I de la délibération du 8 octobre 2015 relative aux Montants de Référence Annuels par grade, ainsi que l'annexe III relative aux primes et indemnités instaurées pour chaque grade.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION(S) ECRITE(S)

POSEE PAR : **MONSIEUR AJAS**

Monsieur AJAS a demandé quelle était la position de la majorité face au mécontentement des Blagnacais qui se traduit par des banderoles affichant le slogan « Non au bétonnage de Blagnac » en raison de projets immobiliers, notamment rue Fonsorbes.

Monsieur BIDOUILH a demandé que soient projetées les diapositives suivantes concernant le projet immobilier de la rue Fonsorbes et les a commentées :



insertion du projet
de construction dans
son environnement



insertion du projet de construction dans son environnement



vue de l'existant



plan de repérage 1/750*



insertion du projet

photographies des constructions à démolir



Programme récent de NEXITY



Monsieur BIDOUILH a souligné que le prix raisonnable de ces appartements permettra à de jeunes Blagnacais d'acheter dans le centre-ville de Blagnac et que les immeubles construits étaient en R+2 maximum.

MONSIEUR LE MAIRE a ajouté que ces deux projets étaient une affaire privée : des Blagnacais ont vendu des terrains ou des maisons à des promoteurs privés. La Ville ne peut intervenir que dans l'instruction des permis de construire, qui, en l'occurrence sont conformes au Plan Local de l'Urbanisme.

Monsieur RIGOUT a souligné que le nombre d'emplois à Blagnac étant supérieur au nombre d'habitants, il apparaissait important que les personnes travaillant à Blagnac puissent aussi y habiter et qu'il fallait favoriser la lutte contre les effets de serre en diminuant les trajets domicile-travail.

QUESTIONS DIVERSES

- **ESPACE CULTUREL MULTI-MEDIA D'ODYSSUD**

Madame BUGEJA-FERNADEZ a demandé pourquoi l'Espace Culturel Multi-Média d'Odysud avait cessé de fonctionner.

MONSIEUR LE MAIRE a répondu que dès sa création, l'Espace Culturel Multi-média (ECM) n'était pas fait pour durer mais pour répondre aux besoins des foyers blagnacais qui étaient alors moins bien équipés en matière de technologie informatique qu'aujourd'hui. MONSIEUR LE MAIRE a ajouté que le personnel de l'ECM serait redéployé dans les services municipaux où leurs compétences seront largement utilisées.

Monsieur GOMEZ a ajouté qu'en effet, l'accès des foyers blagnacais aux TIC avait transformé l'activité de l'ECM à vocation culturelle en espace de formation finissant par faire concurrence aux prestataires privés.

- **PISTE D'ATHLETISME**

Monsieur GERSON a demandé où en était la réhabilitation de la piste d'athlétisme suite aux détériorations constatées.

Monsieur BERGON a indiqué que le dossier était en cours d'instruction mais que malheureusement la garantie décennale ne jouait plus, le délai étant dépassé.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ÉTÉ ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 21H30.**

**LE TEXTE COMPLET DES DÉLIBÉRATIONS
PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN MAIRIE**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE
À L'HÔTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION
SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS**